

---

<b>Présences :</b>	Richard Beausoleil Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois David Cousineau, président Mathieu Dufresne Stéphanie Gilbert Paméla Morel Éric Ouimet, vice-président (visio) Marianne Traversy Aubin Stéphany Trudeau
<b>Absences :</b>	Marjolaine Beaudry Jonathan Fontaine Pierre Heynemand Marie-Lou Racine
<b>Directrice générale :</b>	Nancy Lapointe
<b>Secrétaire générale :</b>	Marie-Élène Laperrière
<b>Invités :</b>	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles François Morin, directeur général adjoint Julie Riopel, directrice générale adjointe

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 00.

## 2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le jeudi 22 septembre 2022 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a également été donné dans le même délai.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2022-09-27-009

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Dufresne et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour comme il a été déposé.

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.1. **Nomination d'une direction générale adjointe – volet administratif**

*Lors de la séance régulière du 29 mars dernier, le conseil d'administration a entériné le processus d'embauche de la direction générale adjointe - volet administratif (CA 2022-03-29-058). Ce processus est une recommandation du comité des ressources humaines.*

*Cette direction générale adjointe a sous sa responsabilité le Service des ressources matérielles, le Service des ressources financières ainsi que le Service du transport et de l'organisation scolaire et ce poste sera vacant à compter du 31 octobre 2022.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** la résolution CA 2022-03-29-058 qui entérinait le processus d'embauche;

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité de sélection qui coordonne le processus de recrutement et de sélection pour pourvoir le poste de direction générale adjointe – volet administratif;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection, qui est composé du président du conseil d'administration, du vice-président du conseil d'administration, du président du comité des ressources humaines, de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, de la Direction générale et accompagné par la firme Brisson Legris;

**CA 2022-09-27-010**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Béatrice Bourgeois et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Jonathan Fontaine à titre de direction générale adjointe – volet administratif du Centre de services scolaire des Samares;

**QUE** la Direction générale soit autorisée à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Samares le contrat relatif à cet engagement.

## **5. RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **5.1. Demandes au ministère de l'Éducation pour le Plan québécois des infrastructures (PQI) – Années 2023-2033**

*Le ministère de l'Éducation alloue une enveloppe budgétaire pour l'Ajout d'espace (50511 pour le secteur jeune et 50512 pour le secteur de la formation professionnelle) et le Remplacement de bâtiment (50630) dans le cadre du PQI 2023-2033.*

*Les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation et l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le ministère pour les secteurs concernés permettent de conclure que la capacité d'accueil du CSSS ne sera pas suffisante pour accueillir l'effectif scolaire prévu. Certains secteurs nécessitent donc des agrandissements ou des constructions.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** la mesure Ajout d'espace (50511 et 50512);

**CONSIDÉRANT** la mesure Remplacement de bâtiment (50630);

**CONSIDÉRANT** les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation (ci-après nommé : « MEQ »);

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés;

**CONSIDÉRANT** les rapports de vétusté reçus pour les projets concernés;

**CA 2022-09-27-011**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Stéphanie Trudeau et résolu unanimement :

**D'ACHEMINER** au MEQ, dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511 et 50512) et la mesure Remplacement de bâtiment (50630), les demandes suivantes :

#### Secteur primaire :

- Construction de deux nouvelles écoles primaires à Joliette de 23 classes chacune,
- 2<sup>e</sup> dépôt : Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Joliette de 23 classes avec un ajout de 5 classes par rapport au bâtiment actuel (18 classes) suivi de la démolition de l'école existante (842079),
- 2<sup>e</sup> dépôt : Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Joliette de 23 classes avec ajout d'une classe par rapport au bâtiment actuel (22 classes) suivi de la démolition de l'école existante (842066),
- Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Félix-de-Valois de 18 classes,
- 2<sup>e</sup> dépôt : Construction d'une nouvelle école primaire à Lavaltrie (secteur de l'école des Eaux-Vives) de 16 classes,
- 2<sup>e</sup> dépôt : Démolition et reconstruction partielle des sections de 1960 et 1963 de l'école Notre-Dame (842059) à Saint-Roch-de-l'Achigan pour 17 classes,
- Construction d'une nouvelle école à Sainte-Julienne de 23 classes,
- Construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Lin-Laurentides de 23 classes chacune,
- 2<sup>e</sup> dépôt : Construction d'une nouvelle école à Saint-Esprit de 12 classes un ajout de 5 classes par rapport au bâtiment actuel (7 classes) suivi de la démolition de l'école existante;

Secteur secondaire :

- 2<sup>e</sup> dépôt : Construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur de Joliette de 1305 places,
- Construction d'un agrandissement de l'école secondaire des Chutes à Rawdon (842109) de 290 places pour un total de 1015 places,
- Construction d'un agrandissement de l'école secondaire de la Rive (842012) à Lavaltrie de 174 places pour un total de 928 places,
- Construction d'un agrandissement de l'école secondaire du Havre-Jeunesse (842009) à Sainte-Julienne de 290 places pour un total de 1276 places;

Secteur de la formation générale aux adultes et formation professionnelle :

- Construction d'un agrandissement du Centre de formation de l'Envol à Joliette de 12 classes pour un total de 30 classes en formation générale aux adultes,
- Construction d'un agrandissement du Centre de formation de Montcalm à Saint-Lin-Laurentides de 5 classes pour un total de 15 classes en formation générale aux adultes et d'une section en formation professionnelle pour le programme de charpenterie-menuiserie d'une superficie approximative de 1 600 m<sup>2</sup>;

Modulaires :

- Achat et installation de 24 classes de type modulaire pour les écoles primaires et secondaires.;

**D'ACHEMINER** au MEQ la demande de démolition des bâtiments suivants :

- École Marie-Charlotte, 981, rue Notre-Dame à Joliette (842079),
- École Sainte-Marie, 574, boul. Sainte-Anne à Joliette (842066),
- École Dominique-Savio, 39, rue des Écoles à Saint-Esprit (842096),
- École Notre-Dame (section de 1960 et 1963), 20, rue Vézina à Saint-Roch-de-l'Achigan (842059).

## **6. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS**

### **6.1. Nomination des membres au Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie**

*Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit la mise en place d'un comité d'enquête à l'éthique et la déontologie.*

*Par la suite, ce comité devra établir une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, les sanctions applicables et déterminer les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement;

**CONSIDÉRANT** que ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1. possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation,
2. est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire,
3. possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

**CONSIDÉRANT** que le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit également déterminer la durée du mandat des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique à la suite de l'analyse des candidatures, le 19 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT** que ces nominations doivent être entérinées par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration;

**CA 2022-09-27-012**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Stéphanie Gilbert et résolu unanimement :

**DE NOMMER** les personnes suivantes au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :

- madame Marie-Josée Perreault,
- monsieur Michel Forget,
- monsieur Jean Jetté;

**DE DÉTERMINER** la durée du mandat des membres du comité en prévoyant un poste dont le mandat sera de deux ans et deux postes dont le mandat sera de trois ans;

**DE PRÉVOIR** un poste de substitut dans le cas d'une vacance à un poste au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

## 6.2. Demande de révision de décision

### 6.2.1. Demande de huis clos

**CA 2022-09-27-013**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cousineau et résolu unanimement :

**QUE** le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 20 h 03.

### 6.2.2. Levée du huis clos

**CA 2022-09-27-014**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cousineau et résolu unanimement :

**QUE** le huis clos soit levé. Il est 20 h 23.

### 6.2.3. Résolution

**CONFORMÉMENT** aux articles 9, 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à un élève ou à son parent de demander une révision de décision;

**CONSIDÉRANT** la demande de révision de décision logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le classement en classe spécialisée de soutien aux comportements adaptatifs de leur enfant à l'école primaire du Chemin-du-Roy (école Saint-Joseph) pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 23 août 2022;

**CONSIDÉRANT** que la décision de la direction de son école d'origine est apparue au comité d'analyse comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse des demandes de révision de décision;

**CA 2022-09-27-015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Stéphanie Trudeau et résolu unanimement :

**QUE** le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de son école d'origine quant au classement en classe spécialisée de soutien aux comportements adaptatifs à l'école primaire du Chemin-du-Roy (école Saint-Joseph) pour l'année 2022-2023, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe.

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 25.

---

David Cousineau  
Président

---

Marie-Élène Laperrière  
Secrétaire générale